



**POLITIQUE  
BIOALIMENTAIRE**  
2018 | 2025

# FEUILLE DE ROUTE

**Plan d'action 2018-2025 pour la réussite de la Politique bioalimentaire**

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Édition 2023

ALIMENTER  
**NOTRE  
MONDE**

---

*La présente feuille de route 2023 est à sa quatrième édition. Celle-ci a fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour, en date du 24 mai 2023, dans le cadre de la préparation de la 4<sup>e</sup> rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023.*

*Le bilan est présenté en introduction de la présente feuille de route. Une première section présente les principales réalisations, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023. Une deuxième section porte sur les priorités et enjeux pour 2023-2024 considérant l'objectif de contribuer à l'économie durable du Québec.*

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et acronymes utilisés se retrouve à la fin du document

---

## Principales réalisations 2022-2023

- La Régie, notamment par ses décisions et recommandations dans les rapports d'évaluation périodique, agit comme régulateur économique et contribue à une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.
- La Régie a procédé à une révision de son processus des évaluations périodiques des plans conjoints dans le cadre de la réalisation de son Plan stratégique 2021-2026. Les ajustements apportés permettront une optimisation de ce dernier. Le processus d'évaluation périodique prévoit notamment l'envoi de questions préalables aux offices de producteurs dont certaines peuvent être reliées aux enjeux énoncés dans la Politique bioalimentaire (bien-être animal, relève, production biologique, intérêt du consommateur, développement durable, etc.).
- La Régie a convié des organismes de défense des droits des consommateurs à participer aux séances publiques, notamment celles concernant la fixation des prix du lait de consommation. La Régie a poursuivi ses efforts afin d'explorer notamment les moyens d'assurer le développement des chambres de coordination et de développement. De plus, afin de favoriser l'accessibilité de ses séances publiques de régulation économique, la Régie a poursuivi la tenue de ces dernières de manière virtuelle en utilisant la plateforme Zoom et en diffusant celles d'intérêt général sur sa chaîne YouTube.
- La Régie a effectué les réalisations suivantes pour répondre aux objectifs de la Politique bioalimentaire :
  - la mise en place d'un nouveau service de médiation à la suite d'un projet pilote;
  - la révision du service de conciliation de la Régie;
  - la mise en place d'un processus d'évaluation de la durabilité afin de prendre en considération dans toutes ses interventions structurantes les principes de développement durable et les enjeux de lutte contre les changements climatiques;
  - la tenue d'une journée d'information «Cap sur la concertation des filières ! Pourquoi pas la chambre de coordination et de développement »;
  - la mise en place d'un bulletin d'information hebdomadaire «Hebdo-Régie» avec liste de diffusion aux personnes inscrites;
  - la diffusion d'actualités sur les pages web de la Régie sur Québec.ca;
  - la tenue de formations d'initiation à la légistique «Comment rédiger un texte réglementaire: le coffre d'outils»;
  - la tenue d'une séance de formation en négociation raisonnée avec des partenaires du secteur des pêches.

- 
- Dans certaines décisions, la Régie a considéré de manière substantielle des éléments tels que la relève ou les marchés de proximité<sup>1</sup>. Par ailleurs, la Régie mentionne la Politique bioalimentaire :
    - dans plusieurs décisions octroyant des exemptions touchant à des programmes d'aide au démarrage d'entreprise, à la relève ou aux marchés de proximité<sup>2</sup>;
    - dans le cadre d'une approbation réglementaire en lien avec le développement de la production biologique<sup>3</sup>;
    - dans ses rapports d'évaluation périodique, notamment ceux pour les secteurs du porc (sous l'angle de la production biologique), du bovin (en lien avec l'environnement et la production biologique) et du crabe des neiges (dans le cadre du Projet-pilote de triage des sections de crabe des neiges par vision, pour l'application à toutes les usines de transformation du crabe des neiges du Québec en 2021 – Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche ).
  - Poursuite de la mise en œuvre des actions identifiées Plan stratégique 2021-2026 dans laquelle la Régie se positionne pour assumer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* de manière à contribuer au déploiement de cette filière dynamique et à une plus grande autonomie alimentaire au Québec.

---

1. Voir décisions 12305, 12358, 12281, 12178, 12185, 12188, 12195 et 12203.

2. Voir décisions 12281, 12185, 12188, 12195 et 12203.

3. Décision 12184.

---

## Priorités 2023-2024 permettant de contribuer à l'économie durable du Québec

- Les pistes de réflexion qui pourraient contribuer pour la période 2018-2025 au développement économique et à l'autonomie alimentaire sont les suivantes :
  - inciter les offices de mise en marché à faire en sorte que leurs parties prenantes innovent dans l'offre de produits aux consommateurs;
  - favoriser une diversification des produits, une chaîne d'approvisionnement en continu, une transformation sur le territoire et un prix juste pour les consommateurs;
  - favoriser le développement d'une mise en marché par l'entremise des marchés de proximité;
  - encourager la participation des organisations représentant les consommateurs aux séances publiques, notamment celles en lien avec la fixation du prix du lait et les évaluations périodiques;
  - favoriser la réflexion notamment des offices de mise en marché et d'autres intervenants en ce qui concerne les pratiques de développement durable. La Régie, dans le cadre de sa planification stratégique, prévoit notamment organiser de concert avec des partenaires, au moins une fois par année, des activités d'échange et de formation sur des sujets ciblés.
- Renforcer l'alignement entre les services et les besoins des parties prenantes de la Régie par l'entremise d'un processus de réévaluation de ses services pour.

## OBJECTIF 2.2 : Soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur

### Pistes de travail :

2.2.1 Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale, d'outils privés de gestion des risques

2.2.2 Maintenir et adapter les outils financiers de gestion des risques agricoles pour faire face aux aléas climatiques, à la conjoncture des marchés et répondre aux attentes de la société

2.2.3 Continuer, avec les partenaires, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et la réponse aux attentes des consommateurs et de la société

2.2.4 Soutenir l'approche filière et favoriser la création de chaînes de valeur afin de répondre aux besoins variés des marchés et des consommateurs d'ici et d'ailleurs

2.2.5 Évaluer la faisabilité de créer un terme valorisant « sans OGM » pour favoriser la distinction des produits du Québec

## MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
<b>Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ)</b>								
Encourager les consommateurs à participer davantage aux différents mécanismes de la RMAAQ (ex. : évaluations périodiques des plans conjoints, séances publiques)							En cours	2.2.3
Améliorer le processus d'évaluation périodique des plans conjoints et assurer une meilleure prise en compte d'enjeux tels que la croissance du secteur biologique, la mise en marché de proximité, la relève des entreprises, les pratiques de gouvernance des offices							En cours	2.2.3
Prendre en compte les cibles et les objectifs de la Politique bioalimentaire 2018-2025 dans les critères d'approbation des règles de production et de mise en marché collectives							En cours	2.2.3
Informar les acteurs des filières bioalimentaires des possibilités offertes par le modèle des chambres de coordination et de développement (ex. : « pool » pour promouvoir les produits, investir, innover)							En cours	2.2.3

### OBJECTIF 3.3 : Promouvoir la santé et le bien-être des animaux

#### Pistes de travail :

3.3.1 Poursuivre les approches concertées en matière de prévention des maladies animales et celles transmissibles aux humains par les animaux

3.3.2 Renforcer les initiatives visant la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques

3.3.3 Favoriser l'accès et soutenir le développement de la profession vétérinaire

3.3.4 Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux

3.3.5 Augmenter la responsabilisation de toutes les personnes envers les animaux

### MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
<b>Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ)</b>								
Poursuivre l'approbation des dispositions dans les règlements et les conventions de mise en marché se rapportant au bien-être animal							En cours	3.3.4

---

## Sigles et acronymes

OGM – Organisme génétiquement modifié

RMAAQ – Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec